COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT N° VI-2 24SGADB0073

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 20

<u>Date de convocation</u>: 13 septembre 2024

<u>Date d'affichage</u>: 20 septembre 2024

OBJET:

Fourniture et installation d'armoires connectées autonomes et du logiciel de gestion associé, fourniture des bioseaux et de leur système d'identification - Attribution et autorisation de signature d'un marché passé en procédure avec négociation

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 5

n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition - rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de M. David MARTI, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. CASSIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

SECRETAIRE DE SEANCE:

GUY SOUVIGNY



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique relatifs à la passation d'un marché passé en procédure avec négociation,

Le rapporteur expose :

« Le tri à la source des biodéchets représente un enjeu majeur dans la gestion et la valorisation des déchets.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 31 décembre 2023, ce qui inclut tous les producteurs de biodéchets, y compris les ménages. Cette obligation réglementaire s'applique donc aux collectivités, qui ont l'obligation de proposer une solution de tri à la source à l'ensemble de leurs ménages, via du compostage individuel ou collectif, ou par une collecte des biodéchets.

Dans la perspective de ces exigences, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a candidaté et remporté l'appel à projet de l'ADEME (Agence de la transition écologique) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, intitulé « généraliser le tri à la source des biodéchets », en septembre 2022.

Dans le cadre de ce projet, une expérimentation de collecte séparée des biodéchets sera menée en utilisant des armoires connectées comme points d'apport volontaire (PAV) dédiés aux biodéchets. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service de gestion des déchets à l'échelle du territoire et viendra compléter les solutions existantes de compostage de proximité qui restent prioritaires, qu'il s'agisse du compostage individuel ou collectif.

Ainsi, sur deux zones de test (Le Creusot et Montceau-les-Mines), 20 armoires connectées autonomes seront installées au cours des deux années d'expérimentation (2025 et 2026).

Le marché sera décomposé en 2 tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique : une tranche ferme avec la mise en place de 14 emplacements sur les 20 et une tranche optionnelle pour l'extension des 6 armoires restantes

Une procédure avec négociation a été lancée le 23 novembre 2023, avec une phase candidature et une phase offre.

Deux candidatures ont été réceptionnées à l'issue de cette phase le 04 janvier 2024, elles ont été analysées et jugées recevables. Les deux candidats ont donc été invités à remettre une première offre en date du 07 mars 2024. Après deux séances de négociations qui se sont tenues les 30 avril et 17 juin 2024, les candidats ont été invités à remettre leur offre finale le 3 juillet 2024.

La durée maximale du marché est fixée à 30 mois et son estimation est de 1 100 000 € HT.

À l'issue de cette consultation, la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 11 septembre 2024, a décidé de retenir l'offre du groupement DRIVE CUB et AKTIS LAB, 56 Avenue Chanoine Cartellier, 69230 SAINT-GENIS LAVAL, jugée économiquement et techniquement la plus avantageuse pour un montant de 891 894,70 € HT (tranche ferme : 677 577,50€ HT – Tranche optionnelle 1 : 214 317,20€ HT), soit 1 070 273,64 € TTC.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant délégation en matières de marchés publics à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matières de marchés publics, à signer le marché avec le groupement DRIVE CUB et AKTIS LAB pour un montant de : 891 894,70 € HT (tranche ferme : 677 577,50€ HT Tranche optionnelle 1 : 214 317,20€ HT), soit 1 070 273,64 € TTC.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget général.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 20 septembre 2024 et publié, affiché ou notifié le 20 septembre 2024 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD